[Français]

- M. La Salle: Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège.
- M. l'Orateur: L'honorable député de Joliette pose la question de privilège.
- M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, étant donné que cette question est d'importance primordiale, non seulement pour le Québec, qui a fait état, hier, de l'imprécision de la loi fédérale, mais de toutes les autres provinces, je me demande, comme vous l'avez dit, s'il ne faudrait pas revenir à la période de l'appel des motions et si la Chambre ne consentirait pas à permettre au ministre d'expliquer clairement ce qui en est au sujet de cette loi.

[Traduction]

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre désire-t-elle que nous revenions à l'appel des motions afin de permettre au ministre de faire une déclaration?

Des voix: Non

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

[Francais]

L'honorable député de Joliette désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. La Salle: Oui, monsieur le président.

J'aimerais demander au ministre si les employés des commissions scolaires et des hôpitaux du Québec ne seront pas assujettis à la nouvelle loi sur l'assurance chômage?

[Traduction]

- L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, voici ce que les règlements stipulent, plus précisément à l'article 49(2): Pour plus de précision, aux fins du paragraphe (1), les emplois exercés au Canada au service de Sa Majesté du chef d'une province comprennent exclusivement les emplois sous le régime de la loi de la fonction publique d'une province...
- M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je rappelle au député qui pose les questions et au ministre qui répond que l'échange ne cadre pas avec la période des questions. Il y a déjà eu deux longues réponses à deux longues questions et nous disposons de peu de temps. Nous devons poursuivre. Le député d'Edmonton-Centre a la parole.

## HYGIÈNE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT D'UN CONSEIL DE RECHERCHE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre . . .

L'hon. M. Hees: Dis donc, Alphonse!

M. Paproski: Compte tenu du fait qu'il y a plus de cinq millions de Canadiens qui vivent dans la pauvreté et qu'on dépense annuellement en services d'hygiène et de bien-être environ 7 milliards de dollars, le gouvernement songe-t-il à établir un conseil de recherche sociale appliquée comme le recommande le rapport du Sénat sur la

pauvreté et, si oui, quand fera-t-on la déclaration pertinente?

- Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais conférer avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à ce sujet.
- M. Paproski: Comme le Conseil canadien de développement social n'a reçu que \$995,000 en 1970-1971 pour surveiller et examiner ces 7 milliards de dollars, le premier ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'on mettra une somme beaucoup plus considérable à sa disposition l'an prochain et, si oui, fera-t-on une déclaration sous peu?
- M. l'Orateur: Pendant qu'on y réfléchit...le député fait là une suggestion; il doit supposer qu'on en tiendra compte.
  - M. Paproski: Une autre supplémentaire.
- M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je vais donner la parole au député d'Edmonton-Centre, mais je dois rappeler aux députés que si nous avons deux ou trois questions supplémentaires pour chaque question . . .

Une voix: Et pas de réponses.

- M. l'Orateur: ... qu'on y réponde ou non, rien ne sert à une vingtaine ou une trentaine de députés de se lever pendant la période des questions alors qu'il nous reste moins de 15 minutes avant de passer à l'appel de l'ordre du jour. Le député d'Edmonton-Centre pour une autre question supplémentaire.
- M. Paproski: Le premier ministre sait-il que, d'après les évaluations du Conseil canadien de développement social, 9 p. 100 seulement des 7 milliards de dollars ont réellement servi à accorder une aide financière et à fournir des services aux Canadiens les plus déshérités?
- M. l'Orateur: Ceci est une observation, non une question. Le député de Regina-Lake Centre a la parole.

## LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LA MESURE RELATIVE AUX DÉPENSES DES CANDIDATS

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Ma question s'adresse au président du Conseil privé. En réponse à une question que j'avais posée le 22 septembre dernier au sujet de la présentation d'un projet de loi visant à donner suite aux recommandations du comité spécial des dépenses électorales, le ministre avait dit que l'objectif du gouvernement était de présenter et de faire adopter le projet de loi en question au cours de la présente législature. Puis-je demander au leader du gouvernement si ce projet de loi est en voie de préparation ou s'il est prêt? S'il est prêt, les députés pourront-ils l'étudier pendant l'ajournement des Fêtes et peut-il assurer à la Chambre qu'il sera présenté au Parlement au cours de la prochaine session?

• (2.40 mm)

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je tiens à informer mon honorable ami que nous avons examiné les recommandations du comité parlementaire et que nous étudions toujours les dépenses électorales. La difficulté est d'intégrer ce projet de loi important au programme général de législation.